

CONCOURS D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

La Profession : L'auxiliaire de puériculture prodigue des soins ou une aide précise à des enfants, de la naissance à l'adolescence, sous la responsabilité d'autres professionnels du secteur de la santé, du secteur éducatif ou social.

Les soins de puériculture peuvent être de donner un biberon, un bain ou aider l'infirmière à effectuer des actes plus techniques tels qu'une injection ou un pansement. Ils sont variés et doivent être effectués rapidement. Les activités d'éveil (apprentissage et jeux) tiennent une place importante dans la pratique d'auxiliaire de puériculture.

L'auxiliaire de puériculture assiste la puéricultrice, l'infirmière ou la sage-femme. Comme ces dernières, l'auxiliaire de puériculture peut exercer dans différentes structures : maternité, centre de protection maternelle et infantile (P.M.I.), crèche, halte-garderie, pouponnière ou maison d'enfants, secteur hospitalier.

Le Concours : Aucune condition de diplôme n'est exigée pour se présenter aux épreuves d'admissibilité du concours d'auxiliaire de puériculture.

L'âge requis pour l'inscription aux concours auxiliaire puériculture est de dix sept ans au moins. La durée des études est de 12 mois, sanctionnés par le Diplôme Professionnel d'Auxiliaire de Puériculture.

Les épreuves du concours comprennent :

- ◆ 2 épreuves d'admissibilité : Une épreuve de culture générale et un test d'attention, de raisonnement logique et d'organisation,
- ◆ 1 épreuve orale d'admission.

Les épreuves écrites d'admissibilité se décomposent en 2 épreuves A et B :

A - Une épreuve de culture générale (durée : 2 heures), en lien avec le domaine sanitaire et social, comprenant deux parties :

a) A partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit :

- ◆ dégager les idées principales du texte ;
- ◆ commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum (note sur 12 points)

b) Une série de dix questions à réponse courte :

- ◆ cinq questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine ;
- ◆ trois questions portant sur les quatre opérations numériques de base ;
- ◆ deux questions d'exercices mathématiques de conversion. (note sur 8 points)

B - Un test (durée : 1h30, note sur 20), pour évaluer les aptitudes suivantes : l'attention, le raisonnement logique, l'organisation.

L'épreuve orale d'admission du concours d'auxiliaire de puériculture (entretien de 20 minutes avec deux membres du jury, précédé de 10 minutes de préparation) :

- a) Exposé à partir d'un thème du domaine sanitaire et social et réponse à des questions.
- b) Discussion sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'auxiliaire de puériculture.

(*) Exemptions d'épreuves : Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV (Baccalauréat) ou candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V (notamment BEP Sanitaire et Social, B.E.P.A. Option Services aux Personnes ou CAP Petite enfance) sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité de culture générale (A)

La Pré-rentree : A partir du mois de juillet, 5 à 6 journées de pré-rentree sont mises en place pour permettre aux élèves de s'adapter progressivement et méthodiquement à la charge de travail importante indispensable à la réussite de l'année.

Les Enseignements : Les enseignements en classe prépa auxiliaire puéricultrice commencent début octobre et sont consacrés à l'étude du programme jusqu'à la veille des oraux de concours au mois de mai. (Les épreuves écrites ont généralement lieu en mars). **Les sections comprennent 20 à 30 étudiants.**

Le Programme : Le travail en classe est organisé alternativement en groupe, en sous-groupes et en individuel. Le programme porte sur les contenus suivants :

Préparation à l'épreuve d'oral :

- ◆ Le parcours personnel, scolaire et professionnel et mise en cohérence avec la profession visée
- ◆ Connaissance de la profession et motivations.
- ◆ La technique d'expression : le regard / Position, mouvement du corps / Expression du visage / la voix Articulation / gestion du stress
- ◆ Mises en situation et simulations d'entretiens
- ◆ Texte : Etre capable de résumer un texte et de répondre aux questions posées sur ce texte
- ◆ Représentations : Photos, Images (Commenter une image, présenter et mettre en relation avec la profession envisagée)

Supervision du travail personnel sur la Culture Générale :

Au début du cursus au CPES des tests sont prévus pour évaluer le niveau de culture générale des candidats et leurs aptitudes aux spécificités de l'épreuve orale. Ceci permettra de déterminer avec chacun le volume de travail à prévoir pour aborder de façon optimale l'épreuve orale du concours.

En complément des heures effectuées au centre de formation, un travail personnel de fond est donné aux participants pour l'acquisition et/ou révision des thèmes et sujets sur lesquels ils sont susceptibles d'être interrogés :

- ◆ Travail personnel de révision des thèmes et grands sujets sociaux et sanitaires d'actualité ; encadrement avec supports et exercices sur serveur Moodle (un code d'accès à la base informatique sera donné aux participants).

Le travail personnel et les exercices donnent lieu à restitution en classe.

Préparation à l'épreuve de Tests numériques et logiques -TNL : Le programme de travail en TNL porte sur : Arithmétique ; Opérations classiques ; Factorisations et développements ; Facteurs, multiples et diviseurs ; Division classique et critères de divisibilité ; Fractions ; Puissances ; Racines carrés ; Règle de trois et proportions ; Echelles Calcul mental ; Unités et conversions ; Pourcentages ; Equations Statistiques et dénombrement ; Géométrie élémentaire Tests d'attention ; Tests d'organisation et plannings ; Suites logiques, alpha-numériques, graphiques Logique spatiale ; Raisonnement logique ; Opérateurs ; Dominos et cartes ; Mastermind et carrés de lettres

Le contrôle continu : Les enseignements sont optimisés par des devoirs surveillés (DS) qui complètent ceux faits en classe et à la maison. Ces DS de type concours blancs se déroulent dans conditions de durée et de difficulté des épreuves officielles de concours. Les élèves sont évalués et suivis par les professeurs au regard des concours envisagés et des notes obtenues semaines après semaines

Les stages pratiques : En complément des horaires d'enseignement et de contrôle continu, trois stages d'observation en milieu professionnel sont organisés pour renforcer le processus d'intégration du métier visé. Une synthèse (rapports et présentations orales en groupe) est prévue pour valoriser les expériences au regard des épreuves d'oral à passer. L'objectif est, par la confrontation au métier choisi, d'amener les participants à une maturité de leur projet.

Tarif : voir tarifs en fin de documentation.

L'admission au CPES peut être subordonnée à un entretien avec l'un des membres de la Direction Pédagogique. Cet entretien a pour but de s'assurer des aptitudes des candidats aux spécificités de l'épreuve orale du concours.

